



Communiqué conjoint

entre

l'Organisation des Nations Unies

et

la République du Mali

Mali, 1^{er} mars 2019

Le Gouvernement du Mali a accueilli, du lundi 25 février au vendredi 1^{er} mars 2019, Madame Navamane Ratna Patten, Représentante Spéciale du Secrétaire-Général des Nations Unies sur la Violence Sexuelle en période de Conflit, pour une visite officielle dans le cadre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies sur Femmes, Paix et Sécurité 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) qui mettent l'accent sur la nécessité d'établir des mécanismes efficaces pour adresser les violences sexuelles liées aux conflits.

La Représentante Spéciale a rencontré Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEÏTA, Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Soumeylou Boubèye MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement et l'Honorable Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale. Elle a également rencontré le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Chef d'Etat-major Général des Armées, les Directeurs Généraux de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale et d'autres autorités et partenaires à Bamako et à Mopti. Elle a également rencontré les survivant(e)s de violences sexuelles pour approfondir sa compréhension de la situation, ainsi que les chefs de communautés et des leaders religieux.

La Représentante spéciale a salué les efforts déployés par le Gouvernement de la République du Mali pour rétablir la paix et la sécurité, illustrés par la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger, le 15 mai et le 20 Juin 2015 et a appelé à sa mise en œuvre effective tout en soulignant le rôle crucial de la participation significative des femmes au processus de paix. Elle a mis l'accent sur les mesures prises par le Gouvernement de la République du Mali dans la lutte contre les violences sexuelles, notamment l'élaboration d'un projet de loi portant sur les Violences Basées sur le Genre qui intègre la prévention en donnant une réponse appropriée et l'adoption d'une stratégie nationale holistique pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre en République du Mali, couvrant la période 2019-2030.

La Représentante spéciale a souligné la nécessité pour le Gouvernement de la République du Mali de veiller à ce que les questions liées aux violences sexuelles soient prises en compte dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger ainsi que dans les processus des réformes institutionnelles et de la justice transitionnelle et qu'elles fassent l'objet d'un suivi régulier. Elle a reconnu les défis de la lutte contre le phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent en République du Mali, tout en soulignant l'importance de la place centrale qu'occupent les questions de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que de la protection et de la participation des femmes dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme. La Représentante spéciale a exhorté le Gouvernement de la République du Mali à prendre le leadership, dans le cadre de tous les efforts visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Le Gouvernement de la République du Mali a reconnu l'importance de prévenir et de lutter contre les crimes de violences sexuelles commis par toutes les parties au conflit et s'est engagé à continuer à prendre les mesures nécessaires afin d'établir les bases d'une paix durable, créant ainsi un environnement favorable pour traiter les causes sous-jacentes du conflit, y compris, la marginalisation des femmes et l'impunité. S'agissant de la nécessité d'une assistance et des efforts concertés de tous les acteurs dans la lutte contre l'extrémisme violent, le Gouvernement de la République du Mali a sollicité des partenaires un soutien continu en vue de renforcer les capacités des services de prise en charge pour les victimes de violences sexuelles, de garantir des réparations aux victimes et d'améliorer le niveau de redevabilité.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale au nom du Gouvernement de la République du Mali et la Représentante Spéciale ont respectivement salué le travail accompli par tous les acteurs à travers une assistance vitale aux victimes de violences sexuelles. Ils ont noté la résilience des victimes et de leurs familles en réaffirmant leur engagement mutuel à résoudre leur situation.

Dans ce contexte :

Le Gouvernement de la République du Mali s'engage à :

- interpellier et poursuivre les auteurs de crimes de violences sexuelles liées aux conflits, rendre justice et assurer des réparations aux victimes. Cela implique de combattre l'impunité en renforçant la protection juridique et judiciaire des victimes et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits à travers des réformes législatives et un renforcement des capacités du système de justice pénale, notamment, des organes judiciaires, des auxiliaires et le personnel de l'administration de la justice, l'octroi d'une assistance juridictionnelle à travers l'Ordre des Avocats et la mise en œuvre de mesures de protection pour les victimes, les témoins et les acteurs étatiques et non-étatiques engagés dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits pour assurer des réparations aux victimes ;
- renforcer l'expertise des Forces Armées et de Sécurité (Armée, Gendarmerie et Police) et assurer la mise en œuvre de directives et règlements spécifiques aux violences sexuelles liées aux conflits ;
- doter les unités spéciales de police et de gendarmerie de moyens adéquats pour lutter efficacement contre les crimes de violences sexuelles liées aux conflits ;
- assurer la participation significative des femmes dans la mise en œuvre de l'accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger et dans les mécanismes établis à cet effet, et faciliter leur rôle d'actrices centrales dans ce processus ;

- veiller à ce que les auteurs de crimes de violence sexuelle soient exclus des dispositions d'amnistie et que tous ceux qui ont commis ou sont responsables d'actes de violence sexuelle soient exclus du secteur de la sécurité et de la gouvernance ;
- accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale holistique pour mettre fin aux violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, grâce à une meilleure coordination des différents acteurs, nationaux et internationaux ;
- renforcer l'assistance médicale, psychosociale, sécuritaire et juridique ainsi qu'appuyer la réinsertion socio-économique des victimes de violences sexuelles ;
- encourager et soutenir le travail des prestataires de services ;
- inclure le concept de violences sexuelles liées aux conflits dans la réforme du secteur de la sécurité, la réforme du secteur de la justice, le MOC (mécanisme opérationnel de coordination), le processus de cantonnement, de désarmement, démobilisation et réintégration et dans le processus de justice transitionnelle ;
- intégrer la protection et la participation des femmes dans les stratégies nationales, sous régionales et régionales pour lutter contre l'extrémisme violent et veiller à ce que ces stratégies prennent en compte des mesures complètes de lutte contre la violence sexuelle commise par des groupes extrémistes ;
- soutenir avec force les campagnes nationales de prévention et de sensibilisation contre les violences sexuelles particulièrement en milieu scolaire et universitaire ;

L'Organisation des Nations Unies s'engage à :

- appuyer le Gouvernement de la République du Mali dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits à travers la MINUSMA et le système des Nations Unies en République du Mali, en coordination avec le Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies sur la Violence Sexuelle en période de Conflit et le Réseau d'Action des Nations Unies contre les Violences Sexuelles dans les conflits, afin de contribuer aux efforts visant à fournir l'appui nécessaire pour la mise en œuvre du présent communiqué dans le cadre d'une approche cohérente de lutte contre les violences sexuelles ;
- apporter, à travers l'Equipe d'Experts des Nations Unies sur l'Etat de Droit et Violences Sexuelles dans les Conflits, une assistance technique aux efforts institutionnels entrepris par le gouvernement pour lutter contre l'impunité, conformément aux priorités exprimées par le présent communiqué ;

- mobiliser aux côtés du Gouvernement de la République du Mali, la Communauté Internationale et autres bailleurs de fonds, pour soutenir la mise en œuvre des engagements précités dans le présent communiqué.

**Pour l'Organisation
des Nations Unies**



**Navamane Ratna Patten
Représentante Spéciale du Secrétaire
Général sur la Violence Sexuelle en
période de Conflit**

**Pour le Gouvernement
de la République du Mali**



**Tiéna COULIBALY
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale p.i.**